



Photo : Michel Canonica

Le parlement des délégués d'Ekkharthof

Il y a douze ans, nous avons créé le parlement des délégués et l'avons depuis continuellement maintenu. Dix fois par année, les représentantes et représentants des unités de vie et des départements se réunissent dans un cadre défini. Ensemble, ils déterminent les sujets à traiter et le déroulement de la séance, ils discutent, votent, planifient et mettent en œuvre.

Les demandes de la direction de l'institution sont traitées, les initiatives et les préoccupations sont prises en compte et la participation est encouragée. Les procès-verbaux des rencontres sont distribués à tous.

Les expériences

Forte participation et grande considération. Débat sur des sujets à différents niveaux. Apprentissage de la délégation (représentation d'opinions diverses). Un espace offert pour apprendre la collaboration et la représentation. Réalisation d'un travail politique. Soutien des personnes dans leur développement vers l'autodétermination. L'implication des personnes dont la communication est limitée n'est pas encore une réussite. L'insuccès de la «représentation d'autres opinions» tient à un égocentrisme encore très fort. C'est une démarche de longue haleine. La compréhension des contenus doit être assurée. Rédaction du procès-verbal en langage facile.

Les accompagnants et les responsables ont toujours tenu compte des idées et des désirs des personnes accompagnées qui y vivent ou y travaillent. Le parlement des délégués donne aux résidentes et résidents un droit formel à s'exprimer sur les sujets importants et les innovations à Ekkharthof.

Extrait de notre manuel:

Le parlement des délégués, un droit de regard formel et informel

«Le parlement des délégués se compose de 1 à 2 délégués issus de chaque unité de vie, de deux délégués parmi les accompagnants externes ainsi que de la direction de l'hébergement et de la direction de l'atelier. Le parlement a pour but d'offrir aux personnes d'Ekkharthof qui ont besoin d'assistance un espace dans lequel elles peuvent obtenir des informations concernant l'ensemble de l'institution, exercer leur droit de regard sur l'organisation d'Ekkharthof, établir un contact formel avec les responsables d'Ekkharthof pour traiter des sujets, élire des délégués pour le comité de liaison du service de médiation, élire de nouveaux délégués si nécessaire.»

Les effets

Nous nous sommes fortement investis en faveur des formations pratiques FPra. Nous avons approché les acteurs politiques cantonaux compétents. Nous avons sensibilisé au sein de l'établissement et des instances responsables. Nous sommes parvenus à placer trois personnes dans la commission d'inclusion. Nous avons pu associer des personnes pour le travail associatif d'ordre général (représentation spécialisée auprès de VAHS, groupes d'auto-représentation). Le thème de l'auto-représentation est désormais bien présent au sein de l'établissement et auprès des personnes. Devenir un porte-parole.

Articles de la CDPH : art. 8 : Sensibilisation ; **art. 21 :** Liberté d'expression et d'opinion et accès à l'information ; **art.29 :** Participation à la vie politique et à la vie publique.

Auteurs: Thomas Niebling, Stephan Lauinger

Institution:



Leben aus anderer Perspektive.

[Site internet](#)

Contact:

Thomas Niebling

Ekkharthof Leuchstrasse 2

8574 Lengwil TG

071 686 65 68

info@ekkhartof.ch

[Article sur le parlement](#)